### Amqui, le 6 mars 2017

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 6 mars 2017 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

### Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire

Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1

M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2

Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3

M. Égide Charest, conseiller, district n° 4

M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5

M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier

Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière

M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs

M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics

M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

### N° 2017-094 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Diane Arbour, appuyée par M. Richard Leclerc, à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-095 ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Paule Lévesque, appuyée par M. Pierre D'Amours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-096

### PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 FÉVRIER 2017 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 février 2017 sont approuvés, tel que rédigés, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par M. Normand Boulianne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Les autres questions et commentaires devront être traités à la période générale de questions, à la fin de la séance du conseil.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

### CORRESPONDANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2017

La greffière dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois de février 2017.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

### N° 2017-097 <u>Liste des comptes au 6 mars 2017</u>

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par Mme Paule Lévesque

d'approuver la liste des comptes au 6 mars 2017, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de quatre-cent-quatre-vingt-seize mille cent-quatre-vingt-trois dollars et soixante-et-une cents (496 183,61 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-098

Augmentation de la marge de crédit opérationnelle de la Ville d'Amqui et du financement temporaire relatif au Règlement d'emprunt n° 793-16 – Adoption

Il est proposé par M. Pierre D'Amours appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser l'augmentation de la marge de crédit d'opération de la Ville d'Amqui à 2 000 000 \$. M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui les documents afférents à cette marge de crédit avec la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia;

d'autoriser un financement temporaire au montant de 1 234 790 \$ suivant le *Règlement d'emprunt n°* 793-16 auprès de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia. M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui les documents afférents au financement temporaire avec la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia. Le conseil municipal entérine par la présente les documents signés le 23 février 2017 par M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, et déclare qu'ils sont valides et conformes à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### N° 2017-099

Avril, mois de la jonquille – Société canadienne du cancer – <u>Déclaration de la Ville d'Amqui</u>

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un

choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare, grâce à des centaines de milliers de québécois, donateurs et bénévoles;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond important, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui et que c'est en continuant à financer les recherches prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer;

Considérant qu'elle offre des services accessibles à plusieurs endroits au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence,

il est proposé par Mme Paule Lévesque appuyé par M. Normand Boulianne

de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RESSOURCES HUMAINES**

N° 2017-100 Embauche de M. Michel Blais au poste de col bleu classe 2 au Service des travaux publics

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Normand Boulianne

d'embaucher M. Michel Blais au poste de col bleu classe 2 au Service des travaux publics, poste régulier, temps partiel, avec un minimum de 14 semaines de travail annuellement et ce, à compter du 7 mars 2017; que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2017-101

Appel d'offres public – Renouvellement de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur une partie des rues Georges-Étienne-Guérette et Brigitte (lot 1) – Lancement de l'appel d'offres

Il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par M. Égide Charest

de procéder au lancement de l'appel d'offres public relatif au renouvellement de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur une partie des rues Georges-Étienne-Guérette et Brigitte (lot 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-102

Appel d'offres public – Renouvellement de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur une partie des rues Roy, Normand Nord, Normand Sud et Alexis (lot 2) – Lancement de <u>l'appel d'offres</u>

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Pierre D'Amours

de procéder au lancement de l'appel d'offres public relatif au renouvellement de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur une partie des rues Roy, Normand Nord, Normand Sud et Alexis (lot 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-103

Appel d'offres public – Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque (lot 3) – Lancement de l'appel d'offres

Il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par M. Normand Boulianne

de procéder au lancement de l'appel d'offres public relatif au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque (lot 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-104

### Traverse pour piétons sur l'avenue Gaétan-Archambault

Considérant que le MTMDET a indiqué à la Ville d'Amqui que la traverse pour piétons actuellement située sur l'avenue Gaétan-Archambault ne pouvait plus être à cet endroit;

- Considérant que le MTMDET a proposé deux (2) options à la Ville d'Amqui relativement à la traverse pour piétons sur l'avenue Gaétan-Archambault;
- Considérant que la première option consiste à déplacer la traverse pour piétons en amont de l'avenue de la Fabrique et à rétrécir à deux (2) voix l'avenue Gaétan-Archambault, à la hauteur de la rue Richelieu jusqu'à l'entrée principale de l'hôpital d'Amqui;
- Considérant que cette première option créera de sérieuses problématiques lors de la saison hivernale puisque le MTMDET recommande de rétrécir la chaussée à deux (2) voies;
- Considérant que la deuxième option consiste à éliminer la traverse pour piétons;
- Considérant qu'il s'agit d'une traverse pour piétons fréquemment utilisée et que le conseil municipal souhaite la conserver afin d'assurer la sécurité de ses piétons;

En conséquence,

il est proposé par Mme Diane Arbour appuyé par M. Pierre D'Amours

que le MTMDET propose à la Ville d'Amqui d'autres options viables relativement à la traverse pour piétons actuellement située sur l'avenue Gaétan-Archambault et ce, dans le seul et unique but d'assurer la sécurité des piétons qui l'utilisent fréquemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-105

Enregistrement et immatriculation des véhicules automobiles – Désignation des représentants de la Ville d'Amqui auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec – Modification de la résolution n° 2014-213

- Considérant que le 5 mai 2014, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté la résolution n° 2014-213;
- Considérant qu'il y a lieu de modifier la désignation des signataires tous les documents requis par la Société d'assurance automobile du Québec en ce qui à trait à l'enregistrement et l'immatriculation des véhicules propriétés de la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Normand Boulianne

de modifier la résolution n° 2014-213 afin de désigner M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, M. Serge Perron, surintendant, ainsi que Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les documents requis par la Société d'assurance automobile du Québec pour l'enregistrement et

l'immatriculation des véhicules propriétés de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### N° 2017-106

Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Vidange des boues aux étangs 1 et 4

Il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Pierre D'Amours

de confier un mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de lancer l'appel d'offres sur invitation relativement au vidange des boues aux étangs 1 et 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-107

## Projet Rés'Alliance – Aire de drainage urbaine innovante – Engagement de la Ville d'Amqui

Considérant que l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (l'OBVMR) a accepté de devenir le noyau d'une des huit (8) communautés pratiques d'apprentissage à la résilience aux changements climatiques;

Considérant que cette nouvelle démarche collective est la suite des cahiers « Ma municipalité et ses milieux aquatiques » où la problématique ciblée concernait l'apport en sédiment à la rivière Matapédia;

Considérant que la prochaine action ciblée est la mise en place d'une politique de gestion optimale des eaux de ruissellement pour atténuer les impacts des crues soudaines estivales et automnales sur les habitats aquatiques;

Considérant que le projet Rés'Alliance a pour objectif d'assurer un transfert de connaissances et un partage d'expériences entre les différentes communautés qui doivent s'adapter aux nouvelles réalités climatiques qui affectent notre gestion des ressources en eau;

Considérant que la Ville d'Amqui fait partie du projet d'aire de drainage modèle innovante et souhaite participer à cette démarche avec la communauté Rés'Alliance, dans le but de développer un plan de gestion optimale des eaux de ruissellement;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Richard Leclerc

que la Ville d'Amqui appuie le projet Rés'Alliance concernant les aires de drainage urbaines innovantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **URBANISME**

### Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2017

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2017 est déposé au conseil municipal par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière.

### N° 2017-108 Règlement n° 809-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – <u>Avis de motion – Modification de la résolution n° 2017-076</u>

Considérant que l'avis de motion ayant été adopté lors de la séance ordinaire du 20 février dernier par la résolution n° 2017-076 a lieu d'être modifié par l'ajout du point suivant :

• Corriger une référence pour un usage spécifiquement permis concernant la zone 320 P.

En conséquence,

il est proposé par M. Pierre D'Amours appuyé par M. Richard Leclerc

que l'avis de motion voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le *Règlement n° 809-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* pour adoption se lise comme suit :

Avis de motion est donné par M. Pierre D'Amours, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté pour adoption le règlement de zonage de manière à :

- Augmenter de 1 1/2 à 2 le nombre maximal d'étages des bâtiments situés dans les zones 6 R (secteur du chemin au Soleil-d'Or), 4 Ad, 5 R et 5.1 R (secteur du chemin aux Quatre-Vents) et 46 R (secteur de l'extrémité nord de la route de l'Anse-Saint-Jean);
- Ne plus interdire les toits plats ou les toits en mansarde pour les garages privés et les remises sont la superficie est de 20 m<sup>2</sup> ou plus;
- Diminuer de 3 mètres à 2 mètres la distance minimale entre les bâtiments accessoires et les autres bâtiments;
- Ajouter la classe d'usages Public I à la liste des classes d'usages assujetties aux normes relatives aux autres bâtiments accessoires isolés en association avec un usage commercial extensif, industriel, public, agricole ou d'extraction;
- Ne plus exiger le replantage des arbres abattus sur un terrain non forestier, sous réserve de conserver deux (2) arbres en cours avant de certains terrains;
- Corriger une référence pour un usage spécifiquement permis concernant la zone 320 P.

### N° 2017-109 Règlement n° 809-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Adoption du premier projet de règlement

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire modifier son plan d'urbanisme de manière à insérer divers ajustements;

En conséquence,

il est proposé par M. Pierre D'Amours appuyé par M. Normand Boulianne

de tenir une assemblée publique de consultation sur le *premier projet de Règlement n° 809-17* lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 3 avril 2017 à l'hôtel de ville d'Amqui situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à compter de 20 heures;

que le premier projet de Règlement n° 809-17 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-110 Règlement n° 810-17 modifiant le Règlement de lotissement n° 614-05 – Adoption du premier projet de règlement

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de lotissement de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire modifier son règlement de lotissement de manière à retirer la zone 315 de la liste des zones desservies par des réseaux d'aqueduc et d'égout;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par Mme Paule Lévesque

de tenir une assemblée publique de consultation sur le *premier projet de Règlement n° 810-17* lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 3 avril 2017 à l'hôtel de ville d'Amqui situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à compter de 20 heures;

que le premier projet de Règlement n° 810-17 soit adopté.

#### Nº 2017-111 Demande de la Conciergerie d'Amqui inc. - Lot 3 165 776 du Cadastre du Québec, propriété située au 288, boulevard Saint-Benoît Ouest

Considérant que la demande faite par la Conciergerie d'Amqui inc. vise la démolition d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire actuellement situés au 288, boulevard Saint-Benoît Ouest, lot 3 165 776 du Cadastre du Québec;

Considérant que ce projet est assujetti aux exigences de l'article 3.1.1 du Règlement sur les PIIA n° 617-05;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des photos des bâtiments et de l'orthophoto qui montrent l'emplacement de ceux-ci par rapport à l'entreprise;

Considérant que les bâtiments visés par la démolition ne représentent aucun intérêt historique;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest appuyé par Mme Diane Arbour

d'accepter le projet de démolition de la résidence et du bâtiment accessoire situés au 288, boulevard Saint-Benoit Ouest, lot 3 165 776 du Cadastre du Québec, en référence à la demande n° 2017-0015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### N° 2017-112 Offre de service pour les livres numériques à la bibliothèque <u>Madeleine-Gagnon – Modification au logiciel Symphony</u>

Considérant que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques gère, depuis 2012, l'utilisation du logiciel Symphony à la bibliothèque Madeleine-Gagnon d'Amqui (le montant versé pour ce service s'élevait à 6 050 \$, plus taxes, en 2016);

Considérant que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques propose à la Ville d'Amqui de bonifier son offre de service à ses citoyens en proposant l'accès à sa collection de livres numériques en plus des services de base qui sont :

- le support complet du logiciel Symphony;
- les redevances annuelles au fournisseur;
- la mise à jour et la formation du personnel pour le logiciel Symphony;

Considérant que le prêt de livres numériques est disponible dans toutes les bibliothèques autonomes du Bas-St-Laurent, sauf celle d'Amqui;

Considérant que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques offre à la Ville d'Amqui les services suivants :

- l'accès à sa collection de livres numériques;
- les redevances à prêt numérique.ca;
- la formation à l'emprunt de livres numériques pour le personnel de la bibliothèque;
- deux (2) séances annuelles d'information sur l'emprunt de livres numériques pour les usagers de la bibliothèque;

Considérant que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques offre aussi l'accès à l'emprunt d'expositions thématiques (choix parmi 50 expositions);

Considérant que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques offre des services professionnels tels que des conseils en aménagement et en installation des équipements ainsi que l'aide à la préparation de dossiers pour les demandes de subvention en aménagement;

En conséquence,

il est proposé par Mme Diane Arbour appuyé par M. Richard Leclerc

que la Ville d'Amqui autorise le Centre régional de services aux bibliothèques publiques à faire les modifications nécessaires au logiciel Symphony pour offrir à ses citoyens l'accès aux livres numériques;

que la Ville d'Amqui s'engage à payer la somme de 6 500 \$, plus taxes, par année, plutôt que le montant de 6 050 \$ initialement déboursé 2016, au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### N° 2017-113 Rencontre bi-annuelle de l'APLM le 11 avril 2017 à Rimouski

Il est proposé par M. Normand Boulianne appuyé par M. Égide Charest

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à participer à la rencontre bi-annuelle de l'APLM qui se tiendra le 11 avril 2017, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# N° 2017-114 5° Rendez-vous québécois du loisir rural du 3 au 5 mai 2017 à Pohénégamook

Il est proposé par M. Richard Leclerc appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à participer au 5<sup>e</sup> rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra du 3 au 5 mai 2017, à Pohénégamook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

### REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Représentations, congrès et formations ».

### **AFFAIRES NOUVELLES**

### N° 2017-115

### Motion de félicitations à Diffusion Mordicus inc. - Prix « Rideau Diffuseur de l'année »

Mme Paule Lévesque, conseillère, propose qu'une motion de félicitations soit adressée à Diffusion Mordicus inc. pour l'obtention du prix « Rideau Diffuseur de l'année » lors de la 30<sup>e</sup> édition du gala de la bourse Rideau qui se tenait à Québec, du 12 au 16 février dernier.

### N° 2017-116 <u>Demande à Via Rail Canada – Restauration de la gare d'Amqui</u>

Considérant	t	
En conséqu	uence,	
	proposé par M. Égide Charest appuyé par M. Pierre D'Amours	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES <u>ET DES CITOYENS</u>

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

### N° 2017-117 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Maire

La séance est levée à 21 h sur l Arbour, appuyée par M. Normand Boulian	
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Gaëtan Ruest, ing.	larie-Hélène Dupont, avocate

Greffière